

PROCÈS-VERBAL DE LA 345^e RÉUNION
DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Jeudi 25 novembre 2021 à 13h - Plateforme ZOOM
(CS345-25-11-2021)

Départements	Délégué.e.s	Présence / Absence
Anatomie	Stéphane Sobczak	A
Biologie médicale	Carole Lavoie	P
Chimie, biochimie et physique	Benoît Daoust	P
Chimie, biochimie et physique	Pierre Bénard	P
Chiropratique	Christian Linard	P
Chiropratique	Julie-Marthe Grenier	P
Ergothérapie	Noémi Cantin	A
Études en loisir, culture et tourisme	Romain Roult	P
Finance et économie	Ayi Ayayi	P
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	A
Génie industriel	Pascal Forget	P
Génie mécanique	Demagna Koffi	A
Gestion des ressources humaines	Chloé Fortin-Bergeron	P
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P
Lettres et communication sociale	Emmanuelle Caccamo	P
Lettres et communication sociale	Lucie Guillemette	P
Management	François Labelle	P
Management	Étienne St-Jean	P
Marketing et systèmes d'information	Thang Le Dinh	p
Mathématiques et informatique	Alain Goupil	P
Mathématiques et informatique	François Meunier	P
Orthophonie	Sophie Chesneau	P
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Psychoéducation	Lyne Douville	P
Psychoéducation	Michel Rousseau	A
Psychologie	Julie Maheu	A
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Audrey Bistodeau	P
Sciences comptables	Philippe Caron	A
Sciences de l'activité physique	Gabriel Moisan	P
Sciences de l'activité physique	Jacques Abboud	A
Sciences de l'éducation	Corina Borri-Anadon	P
Sciences de l'éducation	Alexandre Gareau	P
Sciences de l'environnement	Denis Leroux	P
Sciences de l'environnement	Alexandre Roy	P
Sciences humaines	Jonas Champion	P
Sciences infirmières	Myriam Asri	P
Sciences infirmières	Josyane Pinard	P

Comité exécutif	Officiers et officières	Présence / Absence
Président	Gilles Bronchti	P
VPRT	Sonia El Euch	P
VPAS	Marc Beauregard	P
VPAU	Georges Abdul-Nour	A
VPSC	Marianne Paul	P
Trésorier	Pier-Luc Lajoie	P
Secrétaire	Lyne Cloutier	P

Employé.e.s

Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail
François Landry, conseiller aux affaires universitaires

La professeure Lyne Cloutier, secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS345-25-11-2021-01 Ouverture de la réunion

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux délégué.e.s. Il est rappelé que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'invitation à la réunion.

CS345-25-11-2021-02 Vérification du quorum

Le président déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué.e.s syndicaux prévu à l'article 12.4g. des Statuts du SPPUQTR est atteint.

En respect des Statuts du SPPUQTR, la secrétaire du Syndicat préside l'assemblée.

CS345-25-11-2021-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du comité des relations de travail
5. Fonds de défense professionnelle
6. Communications interne et externe
7. Tribune des délégué.e.s
8. Lecture et adoption du procès-verbal de la 344^e réunion
9. Information et dépôt de documents
 1. Agenda syndical de décembre 2021 et janvier 2022
 2. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (630 et 631)
10. Affaires nouvelles
11. Date de la prochaine rencontre : 3 février 2022
12. Clôture de la réunion

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 345^e réunion du conseil syndical ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Étienne St-Jean du Département de management, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 345^e réunion du conseil syndical du 25 novembre 2021.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS345-25-11-2021-04 Rapport du comité des relations de travail

La présidente d'assemblée invite la VPRT et le VPAS à présenter le point.

La VPRT et le VPAS font le point sur le cheminement des dossiers en cours.

Grief 2021-07 Cours passés de cours réguliers à cours à l'étudiant.

La VPRT annonce qu'un grief été déposé. Elle a recensé plusieurs cas. Le doyen ne peut unilatéralement décider. Le processus pour changer un cours régulier en cours à l'étudiant figure dans la convention collective. Il revient à l'assemblée départementale et au comité de programme de procéder à la modification. Article 10.06 de la convention collective.

Grief 2021-03: Climat de travail, harcèlement psychologique et violation de la propriété intellectuelle et des droits d'auteurs

Le VPAS annonce que l'enquête commandée par l'administration est complétée. Le rapport de l'enquêteur transmis conclut que la plainte est non recevable, car il s'agirait davantage d'incivilité. Le grief suivra son cours.

Réclamation du remboursement de cotisations professionnelles antérieures, voir article 23.16 de la convention collective.

Le VPAS indique que le dossier est réglé. Une rencontre avec le procureur du Syndicat et les professeur.e.s concerné.e.s s'est tenue et il a été notamment question d'apporter des clarifications aux clauses 23.09 (activités professionnelles extérieures) et 23.16 (remboursement de la cotisation professionnelle) concernant les activités professionnelles mettant en cause la licence. Le VPAS souligne qu'il s'agira d'un enjeu à clarifier lors de la prochaine négociation de la convention collective.

Activités professionnelles extérieures: l'Université demande une limite de nombre d'heures incluant les soirs, les fins de semaine et les vacances (par ex: 375 heures max à déclarer sur le formulaire de tâche, à l'assemblée départementale et au DGAAP)

La VPRT mentionne que les discussions se poursuivent. Une analyse comparative avec les autres institutions a été faite par le procureur du Syndicat.

Département en tutelle: demande de l'Université de 1) prolonger la tutelle ; 2) modifier le règlement relatif à la tutelle.

La VPRT souligne que les discussions se poursuivent pour mettre fin à une tutelle illégale. L'impasse persiste en raison d'une vacance à la direction départementale. La tutelle est un droit de gestion non conventionné.

Projet pilote sur les embauches de profs. Possibilité de 3 vagues d'embauche (1^{er} juin, 1^{er} novembre - vague annoncée au 1^{er} mai, 1^{er} décembre - vague annoncée au 1^{er} juin).

La VPRT indique que la première vague d'affichage est en cours (27 postes de professeurs réguliers).

CS345-25-11-2021-05 Fonds de défense professionnelle

Le trésorier indique que chaque année, le Comité d'étude du Fonds de défense professionnelle (FDP) rencontre les courtiers afin d'analyser les rendements obtenus et pour donner de nouvelles orientations de placements.

Les rendements pour la dernière année sont de 14%, ce qui est légèrement supérieur aux indices de référence pour un portefeuille comparable.

Le trésorier poursuit en mentionnant que la règle 3 du Syndicat régissant la gestion du FDP indique qu'à « compter de novembre 2020, progressivement d'ici cinq ans, la partie du FDP investie en fonds communs, en actions ou l'équivalent, devra contenir 100 % de placements socialement responsables. » Cependant, il appert que la notion de « placements socialement responsables » pose problème puisqu'il est difficile, voire impossible, de statuer sur le caractère socialement responsable pour chaque titre sur une base individuelle. D'ailleurs, le comité a pu constater la grande variabilité dans les stratégies des courtiers et les référentiels sur lesquels ils s'appuient pour faire leur évaluation. Qui plus est, l'opacité de certains produits financiers représente un enjeu supplémentaire. Néanmoins, les présentations des courtiers ont démontré les progrès notables réalisés dans la dernière année et que leurs stratégies, bien qu'hétérogènes, sont cohérentes avec le souhait des membres du SPPUQTR visant à accroître le caractère socialement responsable du FDP.

Deux approches sont possibles selon le trésorier. Une approche dite inclusive qui consiste à sélectionner les meneurs de chaque secteur en fonction de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Il s'agit de l'approche qui a été préconisée. Il est aussi possible d'ajouter une approche dite exclusive qui consiste à exclure certains secteurs jugés indésirables.

Le Comité se réunira à nouveau pour étudier les approches et peaufiner les directives. En effet, une modification à la règle 3, ci-haut mentionnée, sera nécessaire pour ajuster la stratégie de placements. Le conseil syndical sera à nouveau interpellé à ce sujet dans une rencontre ultérieure.

CS345-25-11-2021-06 Communication interne et externe

La secrétaire discute avec les délégué.e.s au sujet des communications du Syndicat, les besoins des membres, les moyens à utiliser et la formation d'un éventuel comité central pour les communications.

Les délégué.e.s ont échangé sur l'aspect de la valorisation du professeur et de son rôle. L'actuelle offensive publicitaire du Syndicat des chargé.e.s de cours suscite beaucoup de réactions, notamment sur le rôle du professeur. Les délégué.e.s indiquent qu'il faut se préparer pour la négociation à venir, sans toutefois répondre directement à la campagne du Syndicat des chargé.e.s de cours.

Les délégué.e.s jugent pertinent que le SPPUQTR entame une campagne de valorisation du rôle du professeur à l'UQTR. La secrétaire formera un comité central pour les communications.

Un délégué souligne que ses camarades du conseil syndical ont un rôle majeur en étant les vecteurs d'informations envers les collègues du département et envers le comité exécutif et du conseil syndical.

CS345-25-11-2021-07 Tribune des délégué.e.s

Une déléguée indique que ses collègues de son département ont exprimé un malaise au sujet d'une question portant sur le 5^e cours dans le sondage sur les tâches d'enseignement. Le comité exécutif explique que la question doit être posée afin d'avoir le pouls des professeur.e.s. L'administration a par le passé fait des propositions visant à intégrer le 5^e et même un 6^e cours en tâche normale. Avec les résultats du sondage, le Syndicat aura des données pour argumenter avec l'administration si cela est fait à nouveau.

Un délégué interpelle ses collègues sur la négociation du Syndicat des chargés de cours (SCCUQTR) pour le renouvellement de sa convention collective. Des échanges s'ensuivent entre les délégué.e.s sur les démarches que pourrait entreprendre le SPPUQTR auprès de l'administration pour la sensibilité aux impacts des demandes du SCCUQTR. D'un côté, ne rien tenter se résumerait à laisser la possibilité à l'administration de parler au nom des professeur.e.s. D'un autre côté, une intervention dans la présente négociation pourrait avoir des effets négatifs lors de notre négociation à venir. Pour un délégué, le Syndicat est limité dans son choix d'intervention. En revanche, les professeur.e.s ont une liberté d'action pour intervenir. Une déléguée exprime sa vision à l'effet qu'une campagne pédagogique pourrait s'adresser à l'administration et aux professeur.e.s. Un délégué juge nécessaire de s'organiser pour ne pas que le SCCUQTR négocie au détriment des conditions de travail des professeur.e.s.

CS345-25-11-2021-08 Lecture et adoption du procès-verbal de la 344^e réunion

La présidente d'assemblée présente le procès-verbal de la 344^e réunion du conseil syndical tenue le 28 octobre 2021.

- CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 344^e réunion du conseil syndical tenue le 28 octobre 2021 ;
- CONSIDÉRANT que les délégué.e.s ont reçu le projet dans les délais prescrits ;
- CONSIDÉRANT l'avis des délégué.e.s sur la conformité du projet ;

Sur proposition de la professeure Lyne Douville, du Département de psychoéducation, appuyée par la professeure Chloé Bergeron-Fortin, du Département de gestion des ressources humaines, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 344^e réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS345-25-11-2021-09 Information et dépôt de documents

1. Agenda syndical de décembre 2021 et janvier 2022

La présidente d'assemblée présente l'agenda syndical des mois de décembre 2021 et janvier 2022.

1 ^{er} décembre	Rencontre thématique – Directions départementales
2 décembre	Formation sur la demande de promotion 2022
2 décembre	Comité des affaires universitaires
3 décembre	CIRRAC
6 décembre	Rencontre préparatoire – Conseil d'administration
9 décembre	Comité exécutif
10 décembre	Rencontre thématique – Professeur.e.s clinicien.ne.s
14 décembre	Comité des services à la collectivité
13 janvier	Comité exécutif
24 janvier	Rencontre préparatoire – Conseil d'administration
27 janvier	Comité exécutif

2. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (630 à 631)

La présidente d'assemblée attire l'attention des délégué.e.s sur les procès-verbaux des réunions 630 et 631 du comité exécutif.

La présidente d'assemblée invite les délégué.e.s qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du comité exécutif.

CS345-25-11-2021-10 Affaires nouvelles

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CS345-25-11-2021-11 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil syndical sera le 3 février 2022 à 13h.

CS345-25-11-2021-12 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 33.

Présidente d'assemblée

Secrétaire d'assemblée

Lyne Cloutier
Secrétaire du Syndicat

François Landry
Conseiller aux affaires universitaires